

Rapport de la Commission des Affaires Régionales concernant le préavis N° 8/2019.2020

Adoption du concept harmonisé de la taxe au sac

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des Affaires Régionales de la commune de Vich, composée de Mesdames Joelle Brand et Valérie Müller, ainsi que de Messieurs Marcel Biedermann, Michel Guex et Bernard Hornung a rencontré le 10 juin 2020 la Municipalité, représentée par Messieurs Michel Burnand et Richard Stöcklin.

La commission remercie la Municipalité pour son préavis no 8 rédigé de manière très explicite et pour les précisions apportées pour une meilleure compréhension des choix faits avec l'introduction de la taxe poubelle dans notre commune dès 1997.

Aujourd'hui, en raison du développement de notre région et de notre commune, intégrer le concept harmonisé de taxe au sac (soit « un même sac, un même prix », avec une rétrocession aux communes basée sur le tonnage des ordures ménagères) semble une évidence !

Le passage d'une taxe au sac poubelle identique aux autres communes régionales avec l'usage des sacs blancs est une proposition gagnante pour tout le monde. Ceux-ci étant disponibles dans tous les grands magasins de la région, la Municipalité n'aura plus à gérer le stock de sacs et les Vichois payeront les sacs moins chers.

L'introduction de la taxe au sac harmonisé pourra se faire dès que le stock de sac gris sera écoulé.

Par conséquent, la Commission des Affaires Régionales recommande au Conseil Général d'approuver le préavis N°8/2019-2020.

Pour la Commission des Affaires Régionales

Joelle Brand

Valérie Müller



Michel Guex

Marcel Biedermann



Bernard Hornung

Vich le 15.06.2020